

réduire l'intégration mais, d'autre part, certaines probabilités de conflit. On ne s'attendait à aucune grande initiative pour décourager la venue du capital américain ou pour l'assujettir à des conditions, pas plus qu'à une intervention efficace de l'Agence d'examen des investissements étrangers, destinée à réduire les prises de contrôle étrangères ou des initiatives fédérales pour «racheter» des sociétés possédées par des intérêts américains. Parallèlement, on a estimé improbables des mesures américaines pour contrôler les sorties de capitaux. On prévoyait une entente bilatérale globale à l'égard des politiques canadiennes sur les nouvelles participations étrangères au capital social de sociétés canadiennes. Par ailleurs, on s'attendait à une opposition américaine aux mesures destinées à augmenter la participation canadienne ainsi qu'au maintien des objections face aux subventions d'expansion économique régionale destinées aux industries d'exportation. Le gouvernement canadien tenterait vraisemblablement de compenser la piètre performance d'une économie de filiales par une plus grande activité dans la recherche et le développement industriels. Sans doute est-il plus important de noter qu'on prévoyait des initiatives canadiennes pour encourager la transformation des matières premières grâce à l'échange de droits d'accès à des ressources canadiennes contre la pénétration des biens finis canadiens sur les marchés étrangers et on s'attendait que le Canada conclue avec la CEE et le Japon des arrangements de coparticipation destinés à accroître la transformation des exportations canadiennes.

Sur le plan politique, les personnes interrogées croyaient en un renforcement du «sentiment mutuel des différences» entre les deux pays et leurs politiques respectives, en une perception américaine beaucoup moins favorable des relations canado-américaines et en une tendance accrue des États-Unis à lier diverses questions dans les négociations avec le Canada. Les États-Unis ne devaient pas s'orienter de façon marquée vers le protectionnisme ou se retirer dans un «nouvel isolationnisme». Parallèlement, on ne s'attendait pas que le Canada s'isole économiquement ou qu'il adopte une attitude introspective. On n'a pu en arriver à un consensus quant à l'éventualité d'une croissance prononcée du sentiment nationaliste canadien dans le secteur économique ou de l'accession au pouvoir d'un gouvernement indépendantiste au Québec (bien qu'une majorité ait estimé que cette éventualité était probable).

Il n'est pas du tout certain qu'on puisse tirer des conclusions fermes et concrètes des résultats obtenus. Bien qu'on ait demandé aux participants de justifier leurs réponses et qu'ils l'aient fait dans une certaine mesure, il n'y a eu que peu de «débat» (anonyme) sur aucune des éventualités. Les prévisions restent donc des spéculations consensuelles

relativement incontrôlées. Leur orientation générale est néanmoins claire. La conclusion d'ensemble est pessimiste quant à la troisième option puisqu'on suppose qu'*au cours de la prochaine décennie la société et l'économie canadiennes iront probablement dans le sens d'une plus grande intégration à la société et à l'économie des États-Unis et que les conflits entre les deux gouvernements iront sans doute croissants*. Le pessimisme est double: on suppose d'abord qu'*au total* les relations canado-américaines se rapprocheront à moyen terme davantage de la deuxième option (une plus grande intégration) que de la troisième et on nie l'espoir d'une relation plus harmonieuse formulée dans le document des options.

Il n'est pas difficile de trouver des raisons pour lesquelles la situation peut fort bien évoluer dans le sens prévu à moyen terme. Malgré la rhétorique de la troisième option, il semble y avoir peu de mesures susceptibles de diminuer la dépendance du Canada à l'endroit des États-Unis sans entraîner des coûts substantiels d'un genre ou de l'autre, et donc de peu d'intérêt en fin de compte pour un gouvernement pragmatique. D'abord, l'intensité de la réaction américaine sera fonction de l'efficacité des mesures envisagées. L'ambassadeur des États-Unis, Thomas Enders, faisait observer en 1976 que son pays essayait d'expliquer au Canada qu'il ne pouvait simplement et unilatéralement restreindre les relations et ne pas s'attendre à une réaction. On peut affirmer sans craindre de se tromper que le message a été reçu. Comme l'a signalé l'ambassadeur Porter, il faudrait aussi prévoir que, dans l'ensemble, les Américains feraient montre d'une bonne volonté moins grande à l'égard du Canada. De plus, des groupes nationaux et régionaux au Canada s'opposent et s'opposeraient à de nombreuses mesures, par exemple à des restrictions sur les investissements étrangers. Avant qu'Ottawa soit allé bien loin dans une évaluation des coûts et avantages, son expérience de la loi de la réaction anticipée – déjà confirmée dans les relations canado-américaines par des exemples comme le budget Gordon de 1963 et la taxe de péréquation des intérêts des États-Unis – suffirait généralement à reléguer aux oubliettes la plupart des mesures destinées à réduire la dépendance.

D'autre part, la mise au rancart de la troisième option ne signifie pas qu'on recherchera *consciemment* – de façon explicite ou autre – une plus grande intégration. En dépit des accusations d'opportunisme de la part des nationalistes, le document des options de 1972 n'était pas une simple manœuvre préélectorale. Aussi bien dans les milieux politiques que bureaucratiques, on est sensibilisé aux problèmes et même aux dangers de la dépendance actuelle du Canada à l'égard des États-Unis. Paradoxalement, les événements de 1963 et d'août 1971 ont confirmé aux fonctionnaires canadiens